

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE **SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 19 août 2025 à 18 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Hugo Berthelet      Sylvain Marinier  
Nathalie Dion      Brigitte Voss

**Absences :**

Frédéric Broué      Marc Tassé  
Chantal Gauthier

### **1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président, monsieur Hugo Berthelet, procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière; il est 18h01.

Le vote du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2025-08-378**

### **2. Demande du Directeur des poursuites criminelles et pénales - Représentation à la Cour municipale**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a signé l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé

### **ET RÉSOLU**

1. de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales la désignation des avocats suivants, de la firme d'avocats Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., afin de le représenter à la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts :

- Me Karine Herrera;
- Me Jimmy Law;
- Me Alexandre Aubin;

2. d'abroger les résolutions 2021-06-276, 2023-08-372 et 2023-12-646.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2025-08-379**

### **3. Autorisation d'utilisation de la voie publique - Centre de pédiatrie sociale Cœur des Laurentides - Fête de la rentrée**

Initiales	
Maire	Greffier

321

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Centre de pédiatrie sociale Cœur des Laurentides prévoit inviter, dans le cadre de la rentrée 2025-2026, les familles qui fréquentent le centre, ses partenaires ainsi que les membres de la communauté à un événement festif familial;

CONSIDÉRANT que l'organisme est soutenu par la Politique de soutien aux organismes en tant qu'associé régional;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'autoriser, pour la tenue de la quatrième édition de cette fête de la rentrée du Centre de pédiatrie sociale Cœur des Laurentides, qui aura lieu le mercredi 20 août 2025, lequel pourra être remis le jeudi 21 août 2025, selon les conditions météorologiques :

- La fermeture complète de la rue Saint-Antoine, entre les rues Principale et Saint-Joseph;
- L'installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur cette même partie de rue, à partir de 7 heures la journée de l'événement;
- L'installation d'enseignes et de panneaux de détour;
- Le prêt du matériel et demande de services, demandés à partir du formulaire "*Demande d'événement VSADM*" dûment rempli pour la tenue de l'événement;
- L'installation de kiosques de nourriture et d'activités dans la rue;

à la condition que l'organisme Centre de pédiatrie sociale Cœur des Laurentides :

- fournit à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ pour ses bénévoles et pour l'événement, démontrant que la Ville est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'événement afin que les mesures de sécurité soient prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4. Dépôt - Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2025-EM-400 - Dépense et emprunt - Membranes de filtration - Usine d'eau potable - Augmentation de 304 000 \$ et avis de motion (2025-EM-400-1)**

Le conseiller monsieur Sylvain Marinier dépose le projet de règlement numéro 2025-EM-400-1 modifiant le règlement numéro 2025-EM-400 décrétant une dépense et un emprunt de 1 662 000 \$ pour le remplacement des membranes de filtration à l'usine de production de l'eau potable, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 304 000 \$ et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

**5. Période de questions sur l'ordre du jour**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune personne présente.

Initiales	
Maire	Greffier

## 6. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 04.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier